

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30/10/2024

### Ordre du jour :

- **Modification des horaires de l'éclairage public**
- **Modification du règlement intérieur avec état des lieux pour la location du Foyer Rural**
- **Décision modificative**
- **Avis sur le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public) Assainissement Collectif**
- **Avis sur le RPQS Assainissement non Collectif**
- **Questions diverses**

### Déroulement de la séance :

La séance commence à 20h30.

#### **Modification des horaires de l'éclairage public**

Le Conseil doit ratifier la démarche de mettre en place l'horloge astronomique, afin de gérer automatiquement l'allumage le soir et l'extinction le matin en fonction des couchers et levers de soleil. Les heures butoirs restent en vigueur pour l'allumage le matin et l'extinction le soir.

Le Conseil valide cette démarche à l'unanimité.

#### **Modification du règlement intérieur avec état des lieux pour la location du Foyer Rural**

Suite à ce qui avait été évoqué lors du précédent Conseil, il s'avère que la création d'une régie n'est pas la bonne solution. La nouvelle option retenue pour remplacer le chèque de caution est le dépôt d'un RIB par le locataire afin qu'en cas de dommages matériels, la somme soit directement prélevée sur son compte en banque.

Il est également proposé de réaliser un état des lieux bien défini avec plan, cases à cocher, etc... Ainsi que de retirer la vaisselle des locations pour les particuliers (pas pour les associations).

Le Conseil approuve ces modifications à l'unanimité.

#### **Décision modificative**

Il s'agit d'une modification d'imputation comptable concernant une dépense de 1702 €, opération n'ayant pas d'incidence budgétaire.

Le Conseil y est favorable à l'unanimité.

**Avis sur le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public) Assainissement Collectif et non Collectif.**

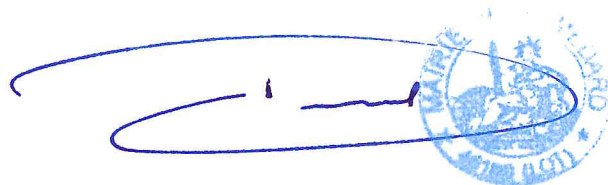
Chiffres à retenir :

Pour l'assainissement collectif, l'abonnement est passé de 82,63 € en 2023 à 97,65 € en 2024 soit 18,18% d'augmentation.

Le prix du m<sup>3</sup> est passé de 2,15 à 2,33 € soit 8,14% d'augmentation.

Pour information, des travaux à la lagune ont mis en évidence des remontées de nappe phréatique. Celles-ci posent un problème. Des solutions alternatives sont à l'étude.

La séance est levée à 22h30 après les questions diverses.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMISSION DE LA LAGUNE' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a lagoon and trees.